

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 68
Hebdos régionaux de la Montérégie

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

COMMUNIQUÉ

Québec, le 19 août 2011 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu* par Venterre NRG inc. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 21 février dernier. La commission d'enquête, chargée de l'examen du projet, était présidée par Pierre André, secondé par le commissaire Jean-François Longpré.

La commission d'enquête du BAPE considère que ce projet, dans sa forme actuelle, nécessiterait des modifications. Ses avantages lui semblent inférieurs à ses désavantages et aux risques encourus. Bien que le promoteur ait conclu une entente avec la municipalité de Saint-Valentin, que les redevances et les compensations satisfassent les intéressés et que le projet respecte la réglementation municipale et celle de la MRC, plusieurs Valentins contestent la venue du projet et les maires des municipalités voisines ont formé une coalition s'y opposant.

D'abord, la consultation préalable a fait défaut dans le processus d'implantation de ce parc éolien. Le promoteur et la municipalité de Saint-Valentin ont informé les citoyens, plutôt que de les consulter de façon bidirectionnelle, ouverte et transparente. Et, ce projet grugerait un peu plus un patrimoine agricole de haute qualité qu'il convient de protéger en Montérégie.

Cependant, les risques d'une atteinte à la qualité de vie et à la santé des voisins d'éoliennes seraient réduits en raison de la distance séparatrice de 750 m à Saint-Valentin et de 1 000 m à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce qui assurerait le respect des critères de la note d'instruction 98-01 relative au bruit.

Finalement, le domaine du parc éolien est fréquenté tôt au printemps par des effectifs d'oies et de bernaches nettement plus élevés que les estimations du promoteur. De plus, le parc éolien serait situé dans l'une des régions qui affichent la plus haute diversité d'espèces à statut précaire au Québec. Devant le risque encouru par tant d'espèces, plusieurs emplacements d'éoliennes devraient être revus.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique la commission a tenu 7 séances publiques à Saint-Valentin et Lacolle. En deuxième partie à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, 6 séances publiques ont permis à la commission d'entendre la présentation de 82 mémoires et 3 opinions verbales. Au total, 237 mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes, des organismes et des municipalités intéressés par ce projet.

LA DISPONIBILITE DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de parc éolien de Saint-Valentin* est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca, soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447 poste 539 ou 1 800 463-4732
julie.olivier@bape.gouv.qc.ca